9355 - La légende selon laquelle une visite à la tombe du Prophète (bénédiction et salut soit sur lui) vaut 70 pèlerinages à La Mecque

question

Est-ce le fait de visiter les tombes d'Ali, de Houssayn et d'Abbas (P.A.a) a la valeur de 70 pèlerinages à la Maison sacrée d'Allah ? Le Messager (bénédiction et salut soit sur lui) aurait-il dit : 70 pèlerinages seront inscrits pour tout fidèle qui aura rendu visite aux membres de ma famille après ma mort ? Nous espérons que vous nous éclairerez. Puisse Allah vous récompenser par le bien.

la réponse favorite

Louange à Allah.

La visite des tombes constitue une sunna (tradition prophétique). Elle est une source de méditation et de souvenir. Si les tombes visitées abritent des musulmans, le visiteur doit prier pour eux. Le Prophète (bénédiction et salut soit sur lui) visitait les tombes et priait pour les morts, et ses compagnons (P.A.a) en faisaient de même. A ce propos, le Prophète (bénédiction et salut soit sur lui) dit : visitez les tombes car elles vous rappellent la vie future . Il apprenait à ses compagnons de dire quand ils se rendaient à une tombe :

As-salamou alaykoum ahla ad-diyari min al-mouminina wa al-mouslimine wa inna incha Alahou bikoum la hiqoun. Nassalou Allaha lana wa lakoum al-afia .

salut à vous, habitants des demeures : croyants et soumis. Nous vous rejoindrons, s'il plaît à Allah. Nous demandons à Allah la paix (la quiétude) pour vous et pour nous-mêmes un hadith d'Aïcha ajoute :

yarhamou Allah al moustaqdi mina minna wal-moustakhirina = Puisse Allah répandre Sa miséricorde sur nos prédécesseurs et sur leurs successeurs ».

Un hadith d'Abbas ajoute : Yaghfirou Allahou lana wa lakoum. Antoum salafouna wa nahnou fi al-athar = Puisse Allah vous pardonner et nous pardonner. Vous nous avez précédés et nous sommes sur vos traces .

Prier pour eux à l'aide de ces formules est bien. La visite est une source de souvenir et de méditation qui permet au croyant de se préparer à la mort qui les a frappés et qui le frappera comme eux. Qu'il prenne ses dispositions et s'évertue à obéir à Allah et à Son Messager (bénédiction et salut soit sur lui), à éviter ce qu'ils ont interdit en fait d'actes de désobéissance, et à ne cesser de se repentir pour la négligence passée. C'est de cette manière que le musulman tire profit de la visite des tombes.

Quant à ce qu'on vous a dit, à savoir que la visite des tombes d'Ali, d'Houssayn et d'Abbas vaut 70 pèlerinages, il est faux. C'est un mensonge attribué au Messager d'Allah (bénédiction et salut soit sur lui). Cela ne repose sur aucun fondement. Même la visite de la tombe du Prophète (bénédiction et salut soit sur lui) qui est le meilleur (des humains) ne vaut pas un seul pèlerinage. La visite de sa tombe a son statut et son mérite, mais elle ne vaut pas un pèlerinage à La Mecque. Que dire alors de la visite de la tombe d'un autre ? Ceci relève du mensonge. Il en est de même de leur affirmation : 70 pèlerinages seront inscrits à ceux qui auront rendu visite aux membres de ma famille après ma mort . Tout cela ne repose sur aucun fondement. C'est faux. C'est l'œuvre de menteurs, et le croyant doit se méfier de ces mensonges attribués au Messager (bénédiction et salut soit sur lui).

La visite des tombes est instituée ; qu'il s'agisse des tombes des membres de la famille prophétique ou de celles d'autres musulmans . On visite leurs tombes pour prier en leur faveur, implorer la miséricorde pour eux avant de s'en aller.

S'il s'agit de tombes de mécréants, leur visite est aussi une source de souvenir et de méditation, mais on ne prie pas pour eux. C'est ainsi que le Prophète (bénédiction et salut soit sur lui) a visité la tombe de sa mère pour se souvenir et méditer, mais il n'a pas prié pour elle parce qu'Allah le lui avait interdit. Il en est de même des tombes des infidèles. Il n'y a aucun mal pour le croyant de les visiter pour se souvenir et méditer, mais il n'implore pas le pardon divin pour eux parce qu'ils ne le

méritent pas.